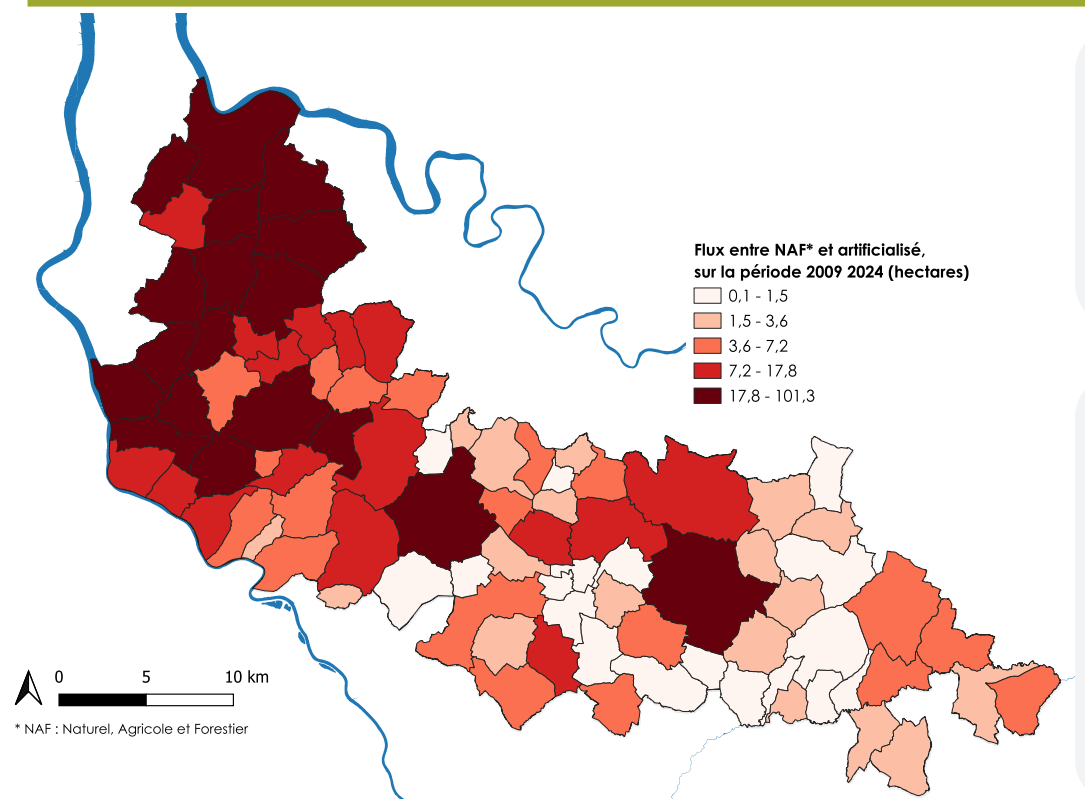
ÉLUS, AGISSONS POUR PRÉSERVER NOTRE FONCIER AGRICOLE !

Des fiches pratiques pour mobiliser les outils d'urbanisme et construire l'avenir agricole du Cœur Entre-deux-Mers

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
ESPACE AGRI'ALIM

PERTE DES TERRES AGRICOLES : UNE TENDANCE À INVERSER



L'**accès au foncier** est un enjeu fondamental. Pendant longtemps, les terres agricoles ont été considérées comme des réserves foncières destinées à l'expansion urbaine.

Entre 2009 et 2024, une part importante des terres naturelles, agricoles et forestières a été transformée en surfaces artificialisées.

Cette dynamique alimente un **conflit d'usage** croissant, notamment à proximité de la métropole, où la valeur foncière augmente, favorisant les phénomènes de rétention foncière : certains propriétaires préfèrent, par exemple, conserver leurs friches dans l'attente d'une future constructibilité.

D'où l'importance d'une prise de position claire des élus, capable de fixer la direction à suivre et de sécuriser l'avenir des terres agricoles.



Arrachage de vignes dans l'Entre-deux-Mers
Source : PETR Ce2m

Le territoire de l'Entre-deux-Mers, comme une grande partie du territoire girondin, traverse une **crise viticole de plus en plus grave**.

Les conséquences sont alarmantes : un recours de plus en plus massif à l'arrachage et une baisse du nombre d'exploitations en activité. La crise ne se limite pas au domaine économique, mais débouche également sur un plan social et environnemental, fragilisant ainsi le système agricole territorial.

Cette situation conduit à une réflexion sur l'**avenir du foncier agricole** et sur les possibilités de **diversification de la production agricole** : un processus de longue haleine qui pourrait aboutir à la transformation du modèle agricole local.

Le rôle des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales jouent donc un **rôle stratégique**, car elles ont une **influence sur les terres agricoles** grâce à leurs **compétences en matière d'urbanisme**.

En effet, les documents d'urbanisme, qui jouent un rôle fondamental dans la définition de la vocation des terrains, peuvent être orientés vers la protection des terres agricoles à long terme, dans le cadre d'un projet de développement du territoire répondant aux enjeux auxquels celui-ci est confronté.

Cette responsabilité est renforcée par l'objectif « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN), qui impose de réduire l'artificialisation des sols et d'orienter les documents d'urbanisme vers une gestion plus parcimonieuse et plus protectrice des terres agricoles.

Pourquoi des fiches d'actions ?

Le Programme Alimentaire Territorial (PAT), porté par le Pôle territorial Cœur Entre- deux-Mers à travers le service Espace Agri'alim, met en évidence les enjeux liés au territoire et souligne l'importance de préserver les terres agricoles accessibles.

Il apporte un **soutien technique** aux élus locaux pour les aider à s'engager dans cette voie et à orienter de manière durable les **choix territoriaux en matière foncière**.

Les fiches d'actions présentent différents **outils à la disposition des collectivités locales** pour **protéger le foncier agricole** et f**aciliter la diversification agricole**.

Chaque fiche présente des études de cas dans lesquelles ces outils ont été mis en œuvre afin d'en comprendre les limites et les effets.

Cela permet de les appliquer plus efficacement, en engageant un véritable processus de développement agricole.

Sources : INSEE - Les indicateurs de l'artificialisation, Loi « Climat et résilience » 22 août 2021

Document réalisé en Août 2026 par l'Espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial